

I. L'activité paritaire

Rappel des objectifs :

- Etre capable de répondre à l'ensemble des questions posées (syndiqué-e-s ou non) dans un délai raisonnable.
- Donner la possibilité à un maximum d'élue-s de s'impliquer en mettant en place des procédures permettant d'intervenir à plusieurs et sans sacrifier notre efficacité.
- Informer régulièrement tou-te-s les syndiqué-e-s et les collègues nous confiant un dossier, concernant la gestion de leur carrière.

1. L'activité paritaire est un travail collectif. Pour cela ont été mises en place des fiches messages couplées à l'utilisation systématique du *Cloud* (données stockées via Internet) afin de partager les documents, ainsi que l'utilisation d'une messagerie en ligne pour les élu-e-s permettant de travailler à plusieurs et simultanément, voire à distance, en ayant une vue sur l'ensemble des échanges.

2. Depuis longtemps, notre site académique est une ressource importante pour les questions qui se posent tant sur les carrières des personnels que sur la défense individuelle. Dans l'urgence, nous avons dû changer d'hébergeur. A cette occasion, il a été entièrement repensé et mis en forme. Il reste un outil performant d'information et de communication qu'il faut continuer à alimenter régulièrement.

3. On a pu constater une montée en puissance des dossiers traités, et de leur variété, qui s'est poursuivie durant ce mandat. Ainsi, depuis le dernier mouvement intra académique, nous contactons systématiquement par mail et par téléphone tou-te-s les syndiqué-e-s qui participent au mouvement et qui ne nous ont pas confié de dossier. Par conséquent, lors de la phase inter académique, nous avons doublé nos suivis de dossiers et multiplié nos interventions de recours. Ce grand nombre de contestations montre qu'il est important qu'au minimum tou-te-s les syndiqué-e-s fassent un dossier de suivi.

On a pu compter sur un travail efficace des élu-e-s non-titulaires enseignants en CCP (Commissions Consultatives Paritaires), et des élu-e-s certifié-e-s, CPE et PLP qui se sont impliqué-e-s avec rapidité et efficacité.

4. Non titulaires

Nous avons participé à diverses négociations au Rectorat concernant les non-titulaires ; dans le domaine des rémunérations une (petite) avancée a été obtenue : l'augmentation systématique de salaire lors du passage en CDI (au bout de 6 ans de CDD sans interruption supérieure à 4 mois). La transformation des anciens MAGE en CDI s'est accompagnée du maintien de leur garantie d'emploi, et leur a permis de bénéficier d'une grille de rémunération plus favorable.

Concernant les CCP réunies en formations disciplinaires on a pu constater un poids très relatif des représentants du personnel, qui ont eu souvent l'impression que les décisions se prenaient ailleurs.

Le suivi des affectations en début d'année est un moment important de notre activité non titulaire. De plus, nous envoyons régulièrement des informations par mail à nos nombreux contacts.

5. Dans Les CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques, notamment chez les PLP, on a pu constater des tentatives de raidissement dans le fonctionnement, contre lesquels nous luttons avec un succès modéré, pour que les situations individuelles soient davantage prises en compte.

Nous devons continuer à lutter pied à pied pour maintenir notre rôle de représentants des personnels.

6. L'augmentation des suivis individuels et accompagnements, notamment chez les ATSS, ont mobilisé une part non négligeable de l'activité.

7. Le déménagement des locaux de Boulogne à Nanterre en urgence, durant les dernières vacances scolaires d'été a été une réussite grâce à la mobilisation des camarades, et à l'accueil des camarades de l'UD 92. L'activité n'en a pas souffert malgré une période assez tendue.

II. Perspectives et actions

8. Stagiaires et ESPE

En lien avec les SDEN, les élu-e-s ont assuré une présence lors des moments importants de leur année de stage (accueil, réunion d'information lors des mouvements inter et intra académique). Ces réunions décentralisées peuvent être un moment pour impliquer des militant-e-s des SDEN qui souhaitent s'investir. Afin d'amplifier notre activité vis-à-vis des stagiaires, des permanences plus régulières dans les ESPE du second degré sont nécessaires.

9. Depuis l'année dernière, avec l'accord des SDEN, lors de la phase intra académique, les élu-e-s certifiés, CPE et PLP effectuent les changements de base des syndiqué-e-s muté-e-s dans notre fichier syndical et mettent à jour (si nécessaire) les numéros de téléphone et les emails. Il est important cependant qu'une information des SDEN concernés soit effectuée afin que ces modifications soient prises en compte dans l'activité des SDEN.



10. Amélioration du traitement des fichiers par extractions et croisements des données (données provenant du rectorat, mais aussi de notre fichier syndical). Pour améliorer encore notre efficacité, nécessité de disposer d'une base de données qui soit la plus fiable et la plus complète possible (via Cogitiel). De plus, il est important que chaque section ait un-e secrétaire de section déclaré-e dans notre base commune.

11. Envoi plus systématique des informations paritaires sur la carrière, par mails, qui pourraient se substituer aux courriers papiers avec l'avantage de la rapidité et de la diminution des coûts (papier, impression, mise sous pli, affranchissement...) Utilisation du publipostage électronique qui permet de gagner en rapidité du travail et des envois.

12. Possibilité d'automatiser certains envois en nombre par le biais d'une plate-forme SaaS (*Software as a Service*, « logiciel en tant que service ») sans augmenter les coûts.

Volonté de répartir davantage encore le travail des élu-e-s afin que tout ne repose pas sur les épaules de quelques-uns.

13. Possibilité d'améliorer nos permanences téléphoniques : Depuis deux ans, nous effectuons des permanences téléphoniques quotidiennes lors des périodes d'ouverture de SIAM et de la communication des résultats des affectations. Nous devons continuer cet important effort militant même si l'utilisation unique du téléphone portable ne nous facilite pas la tâche.

14. Une amélioration du site académique est à envisager afin de proposer une inscription en ligne de leur suivi de dossier de carrière (promotion, hors classe). Cependant, pour les mouvements, ce

dispositif plus rapide et plus pratique pour tou-te-s devra être couplé obligatoirement avec l'envoi des pièces justificatives.

15. De plus, une information régulière sur les nouveautés du site devra être de nouveau envoyée à tous les membres du bureau académique. Ce dispositif doit être réactivé afin de faciliter le travail d'information de toutes et tous.

16. Volonté de maintenir une atmosphère conviviale, et une présence des élu-e-s à Nanterre chaque fois que possible (*alors que nos locaux sont exigus*), ce qui permet des échanges informels et facilite la formation ainsi que la mutualisation. Une réunion régulière est à envisager afin de faciliter la coordination de l'ensemble des élu-e-s.

17. Réflexion à mener sur l'articulation entre Union académique et syndicats départementaux, qui a une conséquence sur la façon de travailler des élus.

Deux possibilités pas forcément contradictoires et qui permettent une adaptation à la géographie de notre académie et à nos locaux :

18. Les élu-e-s peuvent travailler dans les SDEN en lien avec l'académie ou bien dans l'académie, en lien avec les SDEN. La situation du 92 est plus spécifique dans la mesure où nous sommes voisins à Nanterre, ce qui présente l'avantage d'une certaine souplesse mais peut aussi induire parfois des concurrences en terme d'activité, qui se résolvent bien grâce au climat de confiance et à la bonne volonté de tou-te-s.



III. Communication

19. Le journal académique

Notre journal académique paraît régulièrement, nous avons essayé d'établir son sommaire au cours des Bureaux Académiques afin de rendre l'écriture plus collective, des efforts doivent encore être faits dans la planification.

Un supplément « Mutations Intra » a été rédigé en 2014, puis en 2015. C'est une évolution positive qui doit être poursuivie.

La mobilisation sur la loi « El Khomri » a montré que les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication incontournables pour construire le rapport de force. Mandat est donné au prochain BA et au collectif « communication » d'élargir la visibilité de l'UASEN en mettant en place une présence sur les réseaux sociaux.

20. Les lettres électroniques

Les textes ministériels sur la diffusion des informations syndicales électroniques (par les adresses académiques des collègues) prévoient la création de listes de diffusions par corps pour les organisations syndicales représentatives. Nous allons devoir organiser la rédaction de ces lettres, elles seront académiques et pourront reprendre en partie nos déclarations au CTA et des articles du JA.

Face à ces nouvelles tâches la création d'un collectif communication semble indispensable.

IV. Fonctionnement

21. D'une manière générale nous devons faire face, dans toutes nos activités, à un développement du à l'augmentation du nombre de syndiqué-e-s et à l'ouverture de notre champ de syndicalisation puisque nous syndiquons aujourd'hui la plupart des personnels intervenant dans les écoles, collèges, lycées et administrations. Nous devons être plus nombreux-ses pour mener nos activités, c'est aussi un moyen de ne pas épuiser les militant-e-s et d'assurer la continuité de l'activité ainsi que la formation des militant-e-s. Nous nous proposons donc de créer des collectifs académiques autour des activités principales que nous menons, ceux-ci seront issus du Bureau Académique qui en validera les actions et les orientations. Il ne s'agit en aucun cas d'alourdir le travail mais bien d'utiliser les compétences des militant-e-s des SDEN et de l'UASEN pour mettre en commun matériel et pratiques.

22. Les collectifs créés seront les suivants : communication, ATSS, non-titulaires, enseignement professionnel (notamment en amont de la carte des formations), Vie scolaire.

23. L'actualité politique et syndicale rend importante notre participation à la lutte antifasciste (actions, mobilisations, diffusion de matériel,...) à la fois par notre engagement syndical et par nos missions éducatives. La création d'un front intersyndical antifasciste est plus que jamais nécessaire et nous devons y participer. La CGT le combat parce que son approche est fondée sur l'inégalité, en fonction des nationalités, des origines, des religions, des couleurs ou des sexes. Le FN divise et met en opposition le monde du travail, et fait ainsi le jeu du patronat. Parce que le FN s'organise, via le collectif « Racine » pour diffuser une propagande ciblée sur les questions d'éducation, il est particulièrement nécessaire d'organiser une riposte antifasciste dans notre secteur.

24. C'est le sens de notre adhésion à VISA (Vigilance Initiative Syndicale Antifasciste).

VISA est une association intersyndicale¹ qui analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national sur le terrain social. VISA se veut être un outil de formation, d'information et de réflexion pour lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

25. Notre implication pour la régularisation des élèves, de leurs familles et des salarié-e-s sans papier participe également à faire reculer le racisme et la xénophobie, nous militons en lien avec le RESF.

V. Mutualisation

26. Souvent, le même travail s'effectue en parallèle dans les SDEN. Alors que cela est souvent évoqué et qu'il n'y a pas de blocage, nous n'avons pourtant pas beaucoup progressé dans la mutualisation. Il faut mettre en place une habitude de collectivisation des productions entre les SDEN (déclarations préalables d'instances, tracts, mails d'information...).

Les réunions du Bureau Académique doivent devenir un moment de mutualisation et de travail en commun.

Il faudra réfléchir à la mise en place d'un espace numérique de mutualisation (exemple cloud).

Nous devons aussi mutualiser l'activité 1^{er} degré des SDEN.

¹ la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le syndicat de la Magistrature